

Vous n'avez pas
été épargné.e par
la crise sanitaire ?

Des outils existent
pour sauver
votre entreprise.

Malgré les mesures de soutien, **une entreprise sur 5 se trouve aujourd'hui dans une situation critique.**

Il existe toutefois des solutions pour vous aider à négocier avec vos créanciers et poursuivre votre activité entrepreneuriale.

Deux solutions peu coûteuses et efficaces

Le Gouvernement bruxellois a mis en place un dispositif de soutien pour aider les entreprises à accéder plus facilement à la **médiation** et à la **Procédure de Réorganisation Judiciaire (PRJ)**.

Peu connues, ces deux procédures font pourtant partie des moyens pour aider les entreprises en difficulté à trouver des solutions avec leurs créanciers, et à leur donner un nouveau souffle.

Ce qu'offre le dispositif:

- La prise en charge de **75% des frais de médiation ou des frais liés à la préparation d'une PRJ**, après un premier diagnostic, afin de couvrir les honoraires des médiateurs, experts-comptables, conseillers fiscaux ou avocats. Les acteurs principaux du dispositif sont le **Centre pour Entreprises en difficulté (CEd) et bMediation**.
- Un soutien quel que soit le format ou l'âge de votre entreprise : indépendant personne physique, société, asbl, fondation, membre d'une association sans personnalité juridique.

Comment introduire votre demande ?

Vous pouvez introduire votre demande en ligne via le formulaire disponible sur le site du 1819.

Le CEd prendra ensuite en charge votre dossier et réalisera une analyse préliminaire, avant de vous orienter vers la solution la plus appropriée.



Quelles sont les conditions ?

Les critères minimums d'éligibilité ou pièces à fournir afin de pouvoir bénéficier du dispositif sont consultables sur <https://1819.brussels/blog/un-dispositif-qui-facilite-laces-la-prj-et-la-mediation-pour-limiter-le-nombre-de-faillites>



Agissez rapidement et augmentez vos chances de réussite !

Des professionnels à votre écoute

- CEd : ced@beci.be ou **+32 (0)2 533 40 90**
- Pour toute question liée à l'entrepreneuriat bruxellois et aux aides disponibles : appelez le **1819** ou envoyez votre message à info@1819.brussels

Pour en savoir plus sur les deux approches, consultez la page du site du 1819

